

---

## **ANNEXE III-A: MÉTHODES DE DÉCOMPTE DES BÉNÉFICIAIRES ET DE COMMUNICATION DES DONNÉES SUR LES BÉNÉFICIAIRES**

---

### **Introduction**

1. La présente annexe décrit les méthodes utilisées par le PAM pour présenter les résultats de l'assistance et des services qu'il fournit aux bénéficiaires, notamment le nombre de bénéficiaires auxquels il est venu en aide au cours de l'année considérée. Ces données visent à être publiées dans le rapport annuel sur les résultats du PAM et les rapports annuels par pays afin de rendre compte de l'action menée. Il est essentiel de communiquer des données sur les bénéficiaires à des fins, notamment, de gestion des programmes, de sensibilisation, de mobilisation de ressources et de transparence à l'égard des donateurs et des autres parties prenantes. En conséquence, le PAM a défini des normes institutionnelles et publié des conseils techniques à l'intention des bureaux de pays et de ses partenaires coopérants pour faire en sorte que les bénéficiaires soient décomptés de manière aussi uniforme et exacte que possible.
2. Les données relatives au nombre de bénéficiaires recevant une assistance sous forme de vivres, de transferts de type monétaire ou de bons-produits, ou dans le cadre d'activités de renforcement des capacités individuelles, sont saisies dans des systèmes internes tels que COMET, l'outil des bureaux de pays pour une gestion efficace, de façon à pouvoir être comparées aux valeurs prévues, puis regroupées et analysées de manière centralisée.
3. Le système COMET est la principale source de données utilisée pour établir le rapport annuel sur les résultats et les rapports annuels par pays; il contient, pour chaque activité, des informations sur le type d'activité, le lieu, le type d'assistance, la quantité fournie et la période au cours de laquelle l'assistance est apportée, ainsi que sur le nombre de bénéficiaires ventilé par sexe, tranche d'âge, statut de résidence et modalité de transfert. La plupart des informations concernant les bénéficiaires qui y figurent proviennent des rapports mensuels communiqués par les partenaires coopérants de plus de 80 pays, notamment les organisations non gouvernementales, les gouvernements et les autorités locales.
4. Les données enregistrées dans COMET sont validées et regroupées au niveau décentralisé (y compris dans les bureaux de section et les bureaux auxiliaires) une fois par mois et soumises à un processus manuel d'ajustement et d'assurance qualité réalisé par les bureaux de pays et les bureaux régionaux à la fin de l'année considérée. Elles font ensuite l'objet de nouveaux contrôles de la qualité, notamment de vérifications croisées avec d'autres sources données institutionnelles du PAM chaque fois que cela est possible, avant d'être établies sous leur forme définitive et agrégées en vue de leur présentation dans les rapports annuels par pays et le rapport annuel sur les résultats.
5. Au vu des défis posés par la collecte et la validation des données, l'exclusion des chevauchements et le recours à des approximations en l'absence de données vérifiées, il convient de considérer le nombre de bénéficiaires communiqué comme l'estimation la plus fiable possible, étant entendu que ce nombre peut être surestimé ou, au contraire, sous-estimé.

## Méthodes utilisées aux fins du décompte des bénéficiaires du PAM

### Définition des bénéficiaires

6. Pour déterminer le nombre total de bénéficiaires au cours d'une année donnée, le PAM compte toutes les personnes qui ont reçu une assistance au moins une fois durant l'année. Il a publié des orientations détaillées<sup>1</sup> à l'usage des bureaux de pays et des partenaires pour les aider à savoir qui doit ou ne doit pas être compté comme bénéficiaire dans divers cas de figure. Le nombre de bénéficiaires est l'une des mesures permettant de déterminer la "portée" de l'action du PAM, conformément au Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025<sup>2</sup>.
7. Le nombre de bénéficiaires du PAM ne tient actuellement pas compte du volume ni de la durée de l'assistance fournie, qui peuvent varier considérablement selon l'activité, le lieu et le contexte opérationnel. Toutefois, conformément aux engagements pris à la suite de l'audit de la gestion des informations concernant les bénéficiaires réalisé en 2021, le PAM utilise l'intensité de l'assistance et d'autres mesures afin d'améliorer l'articulation entre les ressources et les résultats dans le cadre de la planification et de l'établissement des rapports. Pour mesurer l'intensité de l'assistance dans chaque domaine d'activité, le PAM prend trois aspects en compte: la durée de l'assistance, le volume et la valeur de l'assistance, et la couverture des besoins des bénéficiaires. On trouvera de plus amples détails sur l'intensité de l'assistance dans la partie II du présent rapport annuel sur les résultats.
8. La classification des bénéficiaires du PAM comporte trois niveaux: les bénéficiaires de niveau 1, qui sont le principal sujet de la présente annexe, peuvent être définis de manière générale comme étant les "bénéficiaires directs", et ceux de niveau 2 et 3 comme étant les "bénéficiaires indirects"; les bénéficiaires de niveau 3 comprennent les personnes qui tirent parti indirectement de l'appui que le PAM fournit afin d'aider les gouvernements à se doter de politiques nationales de filets de sécurité, de capacités d'exécution connexes, de systèmes d'alerte rapide et de capacités d'intervention d'urgence<sup>3</sup>.
9. Les bénéficiaires de niveau 1 sont définis dans le Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025 comme les femmes, les hommes, les filles et les garçons recevant des produits alimentaires, des espèces, des transferts monétaires assortis de restrictions, des bons-produits ou des transferts assurés au titre du renforcement des capacités de la part du PAM ou de ses partenaires coopérants, y compris les personnes handicapées. Lorsque l'assistance alimentaire fournie par le PAM vient en aide à l'ensemble d'un ménage, tous les membres de celui-ci sont comptés comme bénéficiaires, y compris les personnes que l'on ne peut pas identifier (à savoir les personnes inscrites dans les registres du PAM, mais pour lesquelles celui-ci ne dispose d'aucune donnée d'identification personnelle). Si l'on ne connaît pas le nombre réel de membres du ménage, on utilise le nombre moyen de personnes par ménage dans le pays considéré; si l'on ne connaît aucun de ces deux nombres, on part de l'hypothèse que le ménage se compose de cinq membres. Les autres personnes qui reçoivent une assistance de la part du PAM mais que l'on ne peut pas identifier, comme celles qui participent aux réunions d'information sans que leur nom soit enregistré, ne peuvent pas être comptées parmi les bénéficiaires directs.

---

<sup>1</sup> PAM. 2019. *Guidance Note on Estimating and Counting Beneficiaries*.

<sup>2</sup> "Cadre révisé de résultats institutionnels du PAM pour 2022-2025" (WFP/EB.2/2024/4-D).

<sup>3</sup> En 2021, le PAM a publié un document intitulé "*Guidance note on Estimating Tier 2 and Tier 3 Beneficiaries*", qui vise à aider les bureaux de pays à estimer la contribution que le PAM apporte aux communautés, aux ménages et aux personnes autres que les bénéficiaires directs.

10. Parmi les personnes considérées comme des bénéficiaires directs figurent les écoliers qui reçoivent des repas scolaires du PAM et les membres des ménages qui reçoivent des produits alimentaires ou des transferts de type monétaire de la part du PAM. Parmi les personnes qui ne sont pas comptabilisées parmi les bénéficiaires directs, on peut citer les fonctionnaires et les décideurs publics qui participent aux initiatives de renforcement des capacités institutionnelles.

### **Agrégation des chiffres relatifs aux bénéficiaires directs**

11. Dès lors qu'une activité est achevée, les bureaux de pays enregistrent le nombre de bénéficiaires ayant reçu une assistance au cours de la période considérée et l'ajustent pour tenir compte d'éventuels chevauchements (par exemple, dans le cas d'une famille ayant bénéficié d'une assistance au titre de plusieurs activités pendant une même période ou à un même endroit) et des nouveaux bénéficiaires (à savoir les personnes qui ont bénéficié pour la première fois d'une assistance pendant l'année considérée), de façon à obtenir une estimation du nombre de bénéficiaires "uniques" auxquels une assistance a été apportée à différents niveaux (à savoir aux niveaux du bureau de pays, du plan stratégique de pays (PSP), de l'effet direct stratégique, du produit standard et du domaine d'activité). Chaque bureau de pays applique les règles qu'il a définies en matière de chevauchement lors de la planification des différentes activités, mais peut apporter des modifications à l'estimation finale en fonction des nouvelles informations obtenues après le début de la mise en œuvre.
12. Le calcul du nombre annuel ajusté de bénéficiaires suit un calendrier institutionnel normalisé. Les bureaux de pays du PAM communiquent le nombre total de leurs bénéficiaires au cours du premier trimestre de l'année suivant l'année considérée, en validant dans le système COMET le nombre estimatif final de bénéficiaires ayant reçu une assistance au cours de l'année. Le nombre de bénéficiaires des différents PSP est publié dans les rapports annuels par pays au 31 mars de chaque année; ces données sont ensuite agrégées à l'échelle mondiale pour obtenir le nombre total de bénéficiaires à publier dans le rapport annuel sur les résultats qui est présenté chaque année au Conseil d'administration pour approbation à sa session annuelle de juin.